

La Wallonie a enfin un Parlement

Le Parlement wallon a rejeté en partie le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Les 75 députés ont prêté serment.

● **Martial DUMONT**

Hier, les 75 députés wallons ont finalement prêté serment. L'assemblée a aussi désigné dans la foulée son président (en principe temporaire) : le cdH Maxime Prévot.

Mais ce ne fut pas sans mal.

Car avant de passer à la prestation, le Parlement devait encore débattre du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Une de ses parties a, une fois de plus (et comme prévu) fait polémique. Concernant la demande de recomptage des votes nuls et blancs à Charleroi introduite par le PTB-Go (à qui il manquait 14 voix pour obtenir un ou deux sièges de plus), la Commission s'était en effet prononcée pour, à trois voix (2 MR et 1 PP) contre une (cdH). Mais en plénière, PS et cdH (la future majorité) ont fait bloc, refusant définitivement le recomptage.

Leurs arguments ? D'abord, disent les socialistes, le nombre de votes nuls et blancs n'est pas spectaculaire à Charleroi. Il serait même moins élevé qu'en 2009.

Ensuite, aucun président de bureau, assesseur ou témoin de parti n'a fait d'observations dans les PV.

Et ce ne serait qu'a posteriori que certaines déclarations relatant des manœuvres douteuses dans le comptage des votes seraient intervenues.

Même son de cloche du côté du cdH qui, par la voix du député Fourny, trouve curieux que le MR demande un recomptage pour le PTB-Go alors qu'il le refuse pour le PP, qui a pourtant introduit une réclamation identique.

Un jeu purement politicien voire politicard, dit Fourny.

«Une majorité autoproclamée élue»

La partie du rapport concernant le PTB-Go rejeté et avec lui, la plainte du parti marxiste, on pouvait logiquement procéder à l'installation des 75 députés.

Mais le PS proposait alors une motion stipulant que les parlementaires avaient procédé à la vérification des pouvoirs de chacun.

Ce qui, en soi n'était pas nécessaire. Mais allait alors provoquer un tollé au MR dont le chef de file se dit «stupéfait» par la manœuvre et aurait voulu, idéalement, que le rapport retourne en commission, comme c'est de coutume lorsqu'une plénière refuse un rapport.

«La majorité s'autoproclame élue, c'est scandaleux» s'insurgeait Willy Borsus.

«Ils ont peur du recomptage, ils sont tétanisés à l'idée d'objectiver le vote à Charleroi et de perdre deux sièges ? Qu'ont à cacher PS et cdH ? Ils veulent installer les parlementaires à tout prix sans même justifier ni argumenter leur refus du rapport. C'est politiquement et démocratiquement inacceptable» juge encore Borsus.

Côté majorité, on n'était évidemment pas du même avis. Ainsi, Dimitri Fourny estimait que *«sans une motion, c'eût été du bricolage. Tout ce que cherche le MR, c'est d'enfumer le Parlement. Ce n'est que de la rancœur et c'est indigne de la part de politiques qui devraient se dire responsables. Ça me dégoûte»*.

Une déclaration qui laisse augurer de l'ambiance qui régnera au Parlement en majorité et opposition MR durant les 5 prochaines années ? On peut le craindre, malheureusement. ■

Certains députés devront choisir

Maintenant qu'ils sont députés, certains vont devoir choisir entre leur fonction de parlementaire et leur fonction exécutive communale, qui sont incompatibles s'ils ne se trouvent pas dans la liste des 25 % (par groupe) qui peuvent cumuler. (lire par ailleurs)

Ceux qui décideront de retourner dans leur commune seront «députés empêchés» et garderont donc la possibilité de revenir siéger au Parlement wallon. En attendant, ce sont les suppléants qui siégeront. Ceux-ci prêteront serment mercredi prochain. Et ce n'est que là qu'on aura une image définitive du Parlement wallon. Et encore, la désignation des ministres verra-t-elle encore la désignation de nouveaux suppléants. Mais ça, c'est pour plus tard.

Entre-temps, c'est le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui devra être

installé (mardi). On y verra prêter serment

tous les parlementaires wallons à l'exception peut-être de certains députés empê-

chés. Le Parlement wallon et celui de la Fédération se sont en effet mis d'accord pour que les députés empêchés au niveau wallon gardent également la possibilité de revenir siéger automatiquement à la Fédération même s'ils n'y ont pas prêté serment.

Mais il y a fort à parier que beaucoup de députés empêchés iront quand même prêter serment mardi. Histoire d'être sûr d'être bel et bien effectif s'ils décident de revenir à un moment. On n'est jamais trop prudent.

À noter que Philippe Dodrimont (MR) a déjà mis en cause les conditions d'application du décret puisqu'aucun délai, ni sanction ne sont prévus. Il attend que la clarté soit faite. «Aujourd'hui, je confirme : j'ai décidé de ne pas faire le choix. Et je ne le ferai que lorsque j'y serai contraint de façon tout à fait légale», a-t-il rappelé sur sa page Facebook. ■

M. Dum.

17 cumulards pour l'instant

Sur 75 députés, ils sont 17 à pouvoir cumuler leur fonction de parlementaires avec un poste exécutif au niveau communal.

8 au PS (Paul Magnette, Paul Furlan, Rudy Demotte, Nicolas Martin, Christophe Collignon, Luperto, Pierr-Yves Dermagne, Christine Poulin), 6 au MR (François Bellot, Willy Borsus, Hervé Jamar, Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke, Jacqueline Galant) et 3 au cdH (Dimitri Fourny, Josy Arens et Maxime Prévot).